

Les crèches accueillent-elles des enfants dont les parents travaillent dans le Jura mais n'y résident pas ?

Le dossier des structures d'accueil extra-familiales est en constante mutation en raison de la complexité de leur financement et surtout de l'évolution des besoins. Nous savons qu'actuellement un grand chantier est en cours dont les résultats devraient être connus sous peu.

La bonne garde des enfants est importante pour les parents qui travaillent. Savoir que l'on peut bénéficier d'une place dans l'une ou l'autre crèche est un énorme soulagement pour les familles. Les enfants proviennent de tous les horizons et les situations familiales sont très différentes les unes des autres.

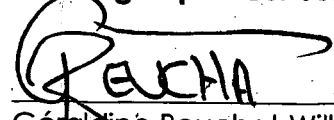
L'accueil des enfants concerne majoritairement ceux dont les parents travaillent. Il nous intéresse de savoir si l'accès aux crèches publiques concerne également des personnes qui travaillent dans le Jura mais n'y sont pas domiciliées. Cela pourrait se comprendre en fonction des horaires, de l'emplacement des crèches par rapport au lieu d'habitation et aussi en raison de la qualité d'accueil de ces dernières.

Nos questions au Gouvernement sont les suivantes :

- Les crèches jurassiennes, respectivement les structures d'accueil extra-familiales, prennent-elles en charge des enfants dont les parents travaillent dans le Jura mais sont domiciliés dans d'autres cantons ou pays ? Si oui, est-ce que ces situations sont fréquentes ?
- Existe-t-il des conditions particulières pour ces cas précis (tarifaires par exemple) ?
- Toujours dans l'affirmative, existe-t-il des accords entre le canton du Jura et le canton ou pays dont sont issus ces enfants pour couvrir ces charges ?
- Sinon, est-il prévu, dans le cadre des travaux en cours, de négocier avec les différents partenaires ?
- Comment ces cas sont-ils traités dans les autres cantons suisses ?

Delémont, le 17 juin 2013

Pour le groupe PCSI-JURA


Géraldine Beuchat-Willemin

